



# STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 2019



**PAS**

PORT AUTONOME DE STRASBOURG



# SOMMAIRE

	PAGE
<b>I. CONTEXTE</b> .....	4
<b>II. BILAN</b>	
Une modification profonde des techniques d'entretien des espaces.....	5
<b>III. STRATÉGIE</b> .....	6-7
1. Développer la connaissance de la biodiversité sur les différents sites du PAS .....	8-9
2. Faciliter les déplacements des espèces .....	10
3. Préserver la présence de la biodiversité en équilibre avec la vocation économique des sites portuaires .....	11
4. Développer des espaces naturels sur les terrains du PAS non destinés à l'activité économique .....	12
5. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes .....	13
<b>IV. MOYENS / MÉTHODE</b> .....	14

## I. CONTEXTE

Les différents sites portuaires du PAS (Strasbourg, Lauterbourg, Marckolsheim et Beinheim, pour les principaux) sont tous situés dans la vallée rhénane, l'un des espaces les plus riches en termes de biodiversité de la région. Les sites portuaires sont ainsi au contact de forêts alluviales qui bénéficient de mesures spécifiques de protection ou de gestion (7 500 ha de forêt rhénane sont classés en forêt de protection et en réserve naturelle). Cette situation géographique des espaces portuaires réclame des actions volontaristes pour aménager en harmonie avec les continuités écologiques, tout en respectant la destination industrielle et logistique des sites concernés.

Sur ses différents sites, le PAS gère des espaces verts, des bassins portuaires et est également propriétaire de quelques terres agricoles louées à des agriculteurs.

Face aux diagnostics internationaux qui font état d'un recul généralisé, ces dernières décennies, de la biodiversité sur la planète et d'un risque de sixième extinction de masse, le PAS souhaite contribuer, à son échelle, à l'effort collectif de préservation. Cet engagement volontaire tient à la conviction que le caractère économique et industriel des espaces que gère le PAS n'est pas contradictoire avec la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité.



## II. BILAN

### Une modification profonde des techniques d'entretien des espaces depuis 10 ans

À partir de 2011, le PAS s'est engagé dans une démarche visant à adapter sa politique d'entretien à la préservation de la biodiversité. La démarche a été lancée avec la FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) qui a réalisé un diagnostic des pratiques d'entretien du PAS sur les espaces portuaires strasbourgeois et a proposé des pistes d'amélioration :

- fauchage différencié ;
- tests de produits et méthodes alternatives aux produits phytosanitaires sur les trottoirs en gravillons ;
- plantation de prairies fleuries ;
- intégration des bonnes pratiques dès la conception d'un aménagement ;
- traitement des joints des berges pour limiter la repousse des végétaux.

L'ensemble de ces préconisations ont été mises en œuvre dès 2012. Elles ont permis au PAS d'obtenir la certification « Commune nature - 1 Libellule » en 2013-14, puis « 2 Libellules » en 2016. Cette certification vient récompenser des pratiques d'entretien d'espaces verts favorables à la biodiversité et est délivrée par l'Agence de l'Eau et la Région Grand Est.



Le centre technique d'entretien du domaine tire un bilan très positif de ces actions et poursuit leur mise en œuvre. Cela conduit désormais le PAS à envisager les problématiques d'entretien des espaces dès la conception des nouveaux aménagements. Seuls les tests de produits ou méthodes alternatives sur les trottoirs (brûlage eau chaude, vapeur, gaz, etc. . .) ne se sont pas révélés concluants.

Depuis ce lancement avec la FREDON, le PAS a intensifié les contacts avec des acteurs locaux pour approfondir ses actions en faveur de la biodiversité. Ainsi, depuis 2016-17, des liens ont été établis avec Haies Vives d'Alsace qui ont conduit à la plantation, sur l'espace portuaire, de haies champêtres à base d'espèces locales.

À la demande des fédérations de pêche, le PAS fauconne, depuis 2017, à distance des berges pour favoriser la reproduction des poissons tout en maintenant un gabarit de navigation admissible.

Enfin, la mise en place d'hôtels à insectes en 2018 dans la zone portuaire est une initiative propre du PAS. Il y en a actuellement 14 répartis sur l'ensemble du territoire.

*Voir la carte de gestion actuelle des espaces portuaires à Strasbourg (voir p.14-15).*

### Des actions pour compenser des aménagements

Suite à l'autorisation de déboisement du Parc de la centrale à Strasbourg en 2004, le PAS a mis en œuvre deux mesures compensatoires :

- le financement de la plantation d'arbres sur 1,68 hectares à Uhrwiller en 2008 et de 12,4 hectares à Ettendorf et Buswiller entre 2011 et 2013, leur plantation et gestion étant assurée par Cosylval dans le cadre d'une convention jusqu'en 2020 ;
- la réalisation d'un bosquet d'environ 1 000 m<sup>2</sup> dans le Parc de la centrale lui-même.

## III. STRATÉGIE

Le PAS, en tant que gestionnaire d'espaces, notamment naturels, souhaite développer des actions et aménagements favorables à la préservation de la biodiversité, tout en maintenant ses capacités d'aménagement et de gestion économique de son territoire. Il souhaite ainsi inclure la prise en compte de la biodiversité dans les processus décisionnels des projets ou aménagements.

Le PAS est également force d'entraînement et de propositions vis-à-vis de ses clients implantés sur les sites portuaires pour les inciter à entreprendre des actions en faveur de la biodiversité dans le but d'avoir un espace portuaire cohérent à l'égard des écosystèmes.



### Objectifs de la stratégie biodiversité du PAS

- Préserver ou améliorer des continuités écologiques pour assurer les fonctionnements écologiques ;
- Assurer la préservation de la biodiversité en équilibre avec la vocation économique des sites.

### Ces objectifs se déclinent en 5 axes

1. Développer la connaissance de la biodiversité sur les différents sites du PAS.
2. Faciliter les déplacements des espèces.
3. Préserver la présence de la biodiversité en équilibre avec la vocation économique des sites portuaires.
4. Développer des espaces naturels sur les terrains du PAS non destinés à l'activité économique.
5. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.





## 1) Développer la connaissance de la biodiversité sur les différents sites du PAS

### Strasbourg

Sur le site de Strasbourg, le PAS a acquis la base de données de l'ODONAT en 2015 afin de bénéficier d'un relevé des espèces observées dans et à proximité de la zone portuaire. L'exploitation de ces données a été réalisée par l'ADEUS dans le cadre d'un partenariat.

Les espèces observées sont de plusieurs types :

- des espèces patrimoniales vivant ou suspectées de vivre dans le port ;
- des espèces patrimoniales vivant hors du port mais utilisant la zone portuaire pour leurs déplacements ou leur nourrissage ;
- beaucoup d'espèces caractéristiques de la nature ordinaire.

La connaissance des milieux doit cependant être encore approfondie. Plusieurs actions seront conduites dans les prochaines années :

- en 2019-2020, le PAS va réaliser un diagnostic sanitaire et mécanique de tous les arbres qu'il a en gestion (environ 2 300 à Strasbourg), ce qui lui permettra ensuite d'élaborer un plan de gestion ;
- une carte de l'état végétal sur l'ensemble des espaces portuaires, y compris ceux non gérés par le PAS, notamment les terrains amodiés aux entreprises, sera réalisée pour déterminer ensuite des actions cohérentes en termes de circulation d'espèces.



### Lauterbourg

Dans le cadre du projet de ZAC de Lauterbourg, le PAS a fait réaliser plusieurs études qui contribuent à la connaissance sur l'état de la biodiversité sur le site :

- une étude faune – flore en 1998, complétée en 2001 par Ecoscop ;
- un état initial du site et de l'environnement et une analyse des effets directs et indirects du projet sur l'environnement, inclus dans l'étude d'impact réalisée par OTE Ingénierie en 2008 ;

- une notice d'incidence NATURA 2000 réalisée par OTE Ingénierie en 2008 ;
- une mise à jour de l'étude faune – flore dans le cadre de la mission de maîtrise d'ouvrage dans la mise en place de mesures compensatoires, réalisée par Oréade-Brèche en 2016 ;
- un inventaire des parcelles concernées par des plantes exotiques envahissantes dans le cadre d'une étude sur l'éco-pâturage réalisée en 2018 par CEDICO.

### Marckolsheim

Le PAS réalisera un état de la biodiversité sur ses sites de Marckolsheim.

### Autres sites

Dans le cadre du plan de gestion pluriannuelle des opérations de dragage du PAS approuvé en 2013, le PAS réalisera une étude géomorphologique des berges du Rhin qui permettra d'alimenter un fonds documentaire et d'identifier des actions à mener, notamment sur des berges gérées par VNF.

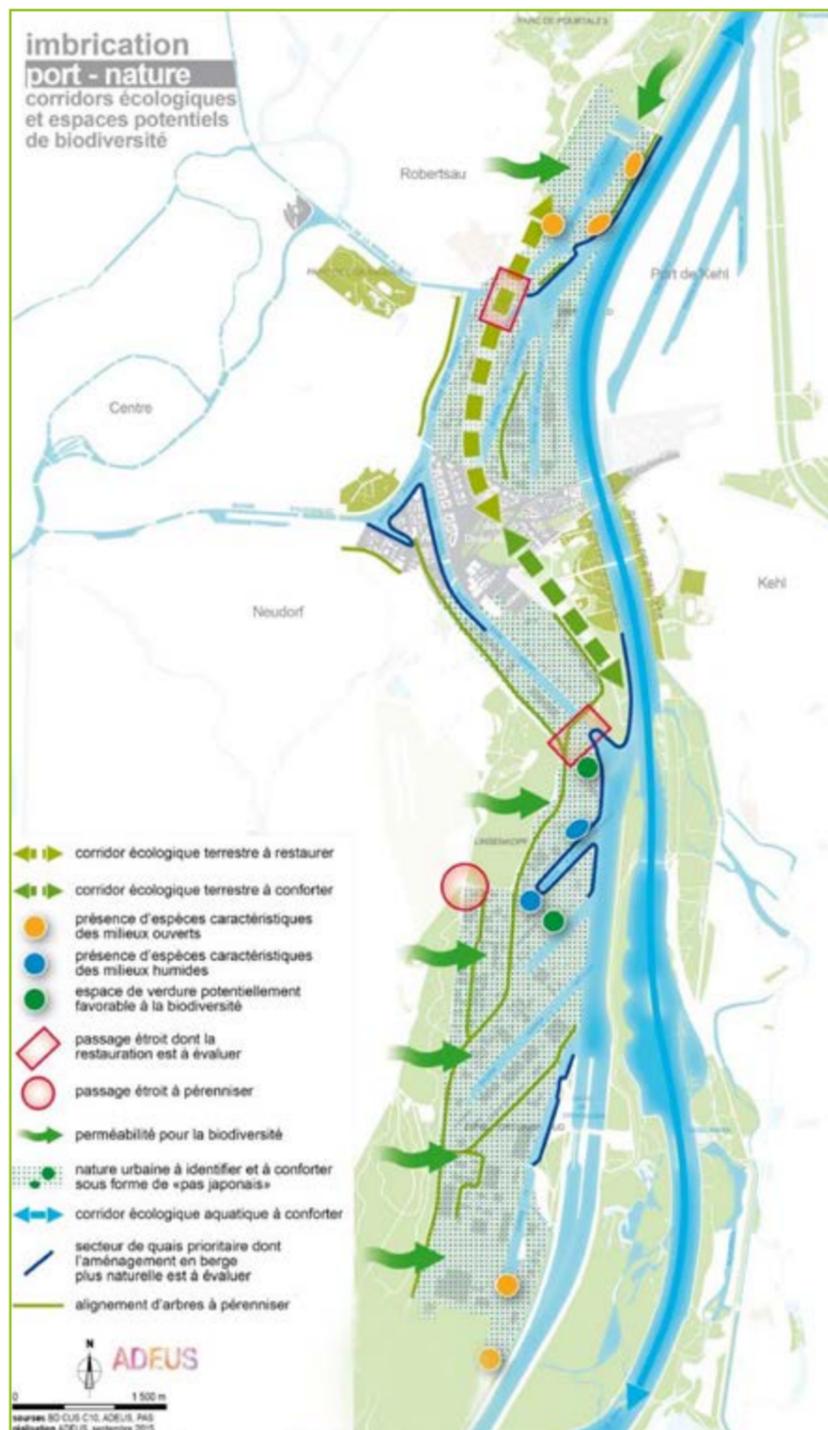
## 2) Faciliter les déplacements des espèces

Une analyse des problématiques en termes de continuité écologique a été réalisée par l'ADEUS dans le cadre d'un partenariat avec le PAS. Les enjeux sont de plusieurs types :

- permettre des perméabilités avec des espaces forestiers adjacents à la zone portuaire et classés en réserves naturelles nationales ;
- améliorer des continuités écologiques dans une logique de « pas japonais » pour tenir compte de la réalité du territoire portuaire et de ses aménagements ;
- évaluer les possibilités de franchissement de certaines infrastructures portuaires, en particulier les écluses.

**Exemples d'actions pouvant être mises en œuvre** – à conforter suivant les parcelles et les recommandations d'associations ou experts (voir partie IV. Moyens et méthode) :

- stratification de la végétation pour mieux traiter les lisières ;
- densification du végétal sur certaines zones ;
- travail sur les berges ou dispositifs flottants ;
- élaboration d'une charte paysagère à destination des entreprises implantées ou souhaitant s'implanter, en y intégrant des éléments relatifs à la biodiversité. L'objectif de cette charte est, dans un premier temps, de servir de vade-mecum aux entreprises qui souhaitent modifier leurs aménagements, en leur proposant des solutions favorables à la biodiversité (techniques d'entretiens, plantation d'espèces locales...).



## 3) Préserver la présence de la biodiversité en équilibre avec la vocation économique des sites portuaires

Comme l'a montré le relevé d'espèces observées dans la zone portuaire de Strasbourg, la biodiversité est présente malgré l'artificialisation des espaces. Avec cet axe, le PAS vise à préserver sa présence, en particulier celle des espèces parapluies identifiées par l'ADEUS.

	Espèces protégées		Espèces patrimoniales	Espèces listées dans les sites N2000 proches	Catégorie	Milieus associés	Observée (ODONAT)
Oiseaux	Bondrée apivore		Oui	X	Rapace	Milieus semi-ouverts / forestiers / humides	X
	Busard Saint-Martin		Oui	X	Rapace	Milieus ouverts / semi-ouverts	X
	Faucon pèlerin		Oui	X	Rapace	Milieus ouverts / semi-ouverts	X
	Harle bièvre		Oui	X	Canard	Aquatique : rives boisées	X
	Milan noir		Oui	X	Rapace	Milieus forestiers, ouverts, semi-ouverts, humides	X
	Pic noir		Oui	X	Famille Pic Vert	Milieus forestiers	X
Amphibiens	Grenouille rousse		Non		Grenouille	Milieus forestiers et humides	X
Insectes	Agrion de Mercure		Oui	X	Libellule	Milieus ouverts et humides	X
	Cuivré des marais		Oui	X	Papillon	Milieus ouverts et humides	X
Mammifères	Écureuil roux		Oui		Petit mammifère	Milieus forestiers et semi-ouverts	X
	Pipistrelle commune		Oui		Chauve-souris	Milieus semi-ouverts / urbanisés	X
Poissons	Saumon		Oui	X	Saumon	Aquatique	/

**Exemples d'actions pouvant être mises en œuvre** – à conforter suivant les parcelles et les recommandations d'associations ou experts (voir partie IV. Moyens et méthode) :

- étude préalable avec le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA) avant tout abattage d'arbre non évitable (démarche déjà mise en œuvre – à systématiser) ;
- préservation d'arbres anciens, à cavité ;
- plantation d'arbres ;
- bois morts, pierrées, fossés ;
- nichoirs pour faucons et pipistrelles ;
- installation de ruches (20 sont déjà installées) ;
- frayères.



#### 4) Développer des espaces naturels sur les terrains du PAS non destinés à l'activité économique

Le PAS souhaite étudier les possibilités de renaturation de certains espaces, notamment agricoles, dont il est propriétaire.

##### Lauterbourg

Dans le cadre des mesures compensatoires à l'opération de ZAC, le PAS réalisera deux zones palustres le long des berges (zones en pente douce où la végétation et la faune peuvent se développer en fonction de la fréquence de submersion). Par ailleurs, le PAS mène une étude pour entretenir les surfaces naturelles situées à l'ouest de la zone d'activité - des zones de pâturage, des vergers - et lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

##### Seltz - Munchhausen

Le PAS possède deux étangs qui sont en partie dans le périmètre de la réserve naturelle du Delta de la Sauer. Des contacts pourraient être entrepris avec des acteurs locaux pour identifier des actions favorables à la biodiversité à mettre en œuvre sur ces étangs.

##### Herrlisheim

Le PAS est propriétaire de 26 hectares de terres agricoles qui sont aujourd'hui exploitées par des agriculteurs sur un mode intensif.

Le PAS souhaite que ces terrains servent d'espace d'expérimentation pour de nouvelles techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Des partenariats seront recherchés sur cette thématique.



#### 5) Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ces espèces est qu'elles accaparent une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elles se nourrissent directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. (Source : ministère de la transition écologique).

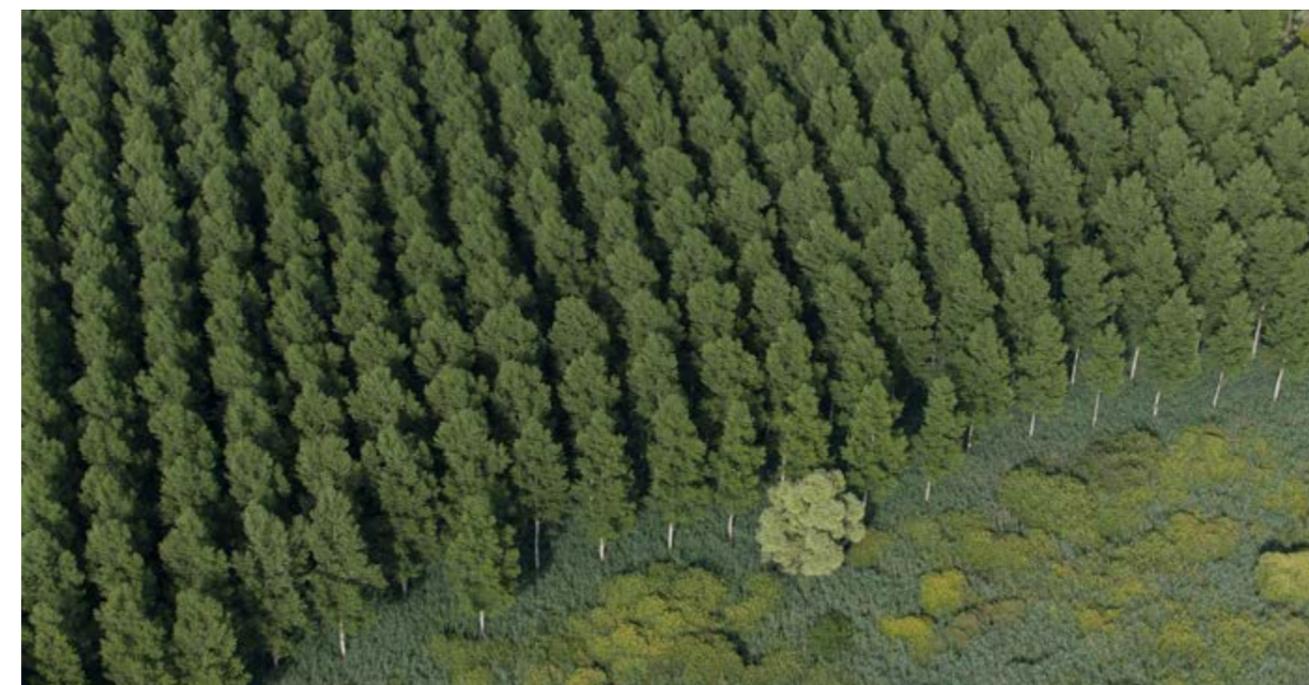
Le PAS a établi depuis 2012 un partenariat avec la FREDON Alsace pour surveiller les espèces exotiques envahissantes. La FREDON a formé des agents du PAS pour reconnaître des nuisibles, en particulier végétaux. Lorsque des agents du PAS repèrent des nuisibles, ils en informent la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) systématiquement.

Le PAS a collaboré également avec la DRAAF dans la lutte contre le capricorne asiatique, la DRAAF ayant pour mission de suivre, contrôler et lutter contre cette menace, qui n'est plus présente sur le territoire depuis décembre 2018.

Le PAS a mené, en 2018 avec le cabinet CEDICO, une étude à l'échelle de la parcelle sur ses sites de Strasbourg et de Lauterbourg qui a permis de connaître l'état de la végétation et les espèces végétales exotiques envahissantes présentes.

**Exemples d'actions pouvant être mises en œuvre** – à conforter suivant les parcelles et les recommandations d'associations ou experts (voir partie IV. Moyens et méthode) :

- plantation d'arbres ou plantes autochtones,
- conduite d'expérimentations de traitements avec certains partenaires, comme l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) (fauche intensive, traitement vapeur, éco-pâturage...).







**PAS**

PORT AUTONOME DE STRASBOURG

25 rue de la Nuée bleue - CS 80407 - 67002 Strasbourg cedex  
Tél. → 03 88 21 74 74 - Email → pas@strasbourg.port.fr

**[www.strasbourg.port.fr](http://www.strasbourg.port.fr)**

